

## COMPTE-RENDU DE REUNION Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**Présents :** KEROUANTON Céline Stéphanie QUINIOU, LE MOIGNE Michelle, MONFORT Franck, STEPHAN Marion, Marion HUMILY.

**Excusés :** Claire BOURVEN, FLOCH Marion, VIMFLES Justine, LE GALL Elen.

**Rédacteur :** Sandrine VELLY

**Date et heure :** Mardi 19 septembre 2023 14h00 – Salle du Conseil

---

### 1. Compte-rendu de la CSSCT du 11/05/2023

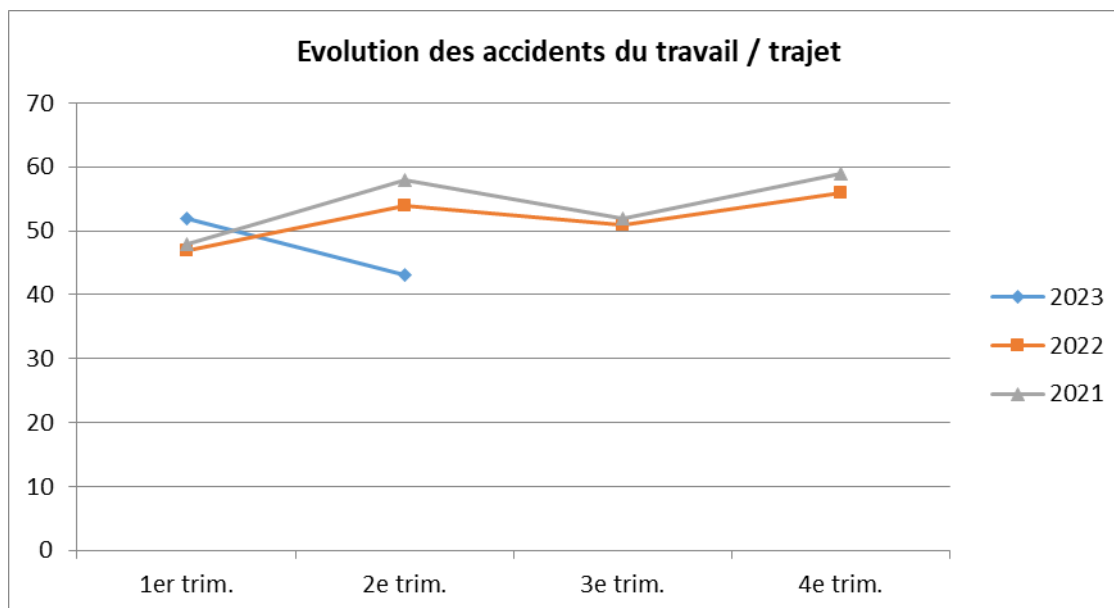
Mme VELLY, Responsable de département RH, demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la CSSCT du 11 mai 2023.

Le compte-rendu ayant été transmis tardivement, la validation sera reportée à la prochaine CSSCT.

### 2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Mme VELLY présente les statistiques des accidents du travail du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

| 2023          | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | TOTAL |
|---------------|-----------|----------|----------|----------|-------|
| Médico-social | 20        | 11       |          |          | 31    |
| Ressources    | 0         | 3        |          |          | 3     |
| Sanitaire     | 27        | 18       |          |          | 45    |
| Social        | 5         | 11       |          |          | 16    |
| TOTAL         | 52        | 43       | 0        | 0        | 95    |



Le nombre d'accidents du travail et d'accidents de trajet est de 43 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. Ces derniers sont donc en baisse par rapport au trimestre précédent qui comptabilisait 52 accidents de travail et de trajets.

Par ailleurs, le taux de fréquence est en baisse et atteint le taux le plus bas jamais atteint depuis 2020 avec 20,67%, la moyenne annuelle étant de 29%. Le taux de gravité reste stable par rapport au trimestre précédent en atteignant 0,44%, mais cela reste un taux plus bas que les autres années.

Cela signifie qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, le nombre d'accident de travail est en nette baisse, tout comme le nombre de jours d'arrêts de travail qu'ils ont générés. Ce bilan est positif car cela signifie que la grande majorité des accidents du travail ou de trajet n'avaient pas de caractère de gravité important et que les mesures de prévention pour en limiter le nombre semblent être efficaces.

Nouvelle classification CCN51 à compter du 01/07/03 :

C : cadre  
 E : éducatif  
 AS.M : assistante familiale  
 AM : agent de maîtrise  
 S : soignant  
 INT : intérimaire  
 A : administratif  
 L : logistique

| N° class. | Type de l'accident                               | Nombre | Groupe CCN 51 |    |   |   |    |   |     |     |
|-----------|--------------------------------------------------|--------|---------------|----|---|---|----|---|-----|-----|
|           |                                                  |        | C             | AM | A | E | S  | L | ASM | INT |
| 1         | <b>A.E.S (Accidents avec Exposition au Sang)</b> | 0      |               |    |   |   | 0  |   |     |     |
| 2         | <b>Violence</b>                                  | 11     |               |    |   | 9 | 2  |   |     |     |
| 3         | <b>Manutention</b>                               | 20     |               | 1  |   |   | 13 | 6 |     |     |
| 4         | <b>Machine et Matériel</b>                       | 3      |               |    |   | 1 | 1  | 1 |     |     |
| 5         | <b>Déplacement</b>                               | 1      |               |    |   |   |    | 1 |     |     |
| 6         | <b>Trajet</b>                                    | 2      | 1             | 1  |   |   |    |   |     |     |
| 7         | <b>Autres</b>                                    | 6      |               |    | 2 |   | 3  | 1 |     |     |

**TOTAL**

**43**

La répartition par éléments matériels des accidents du travail reste semblable à celle de l'année 2022, avec un nombre plus important d'accidents de travail liés à la manutention.

A ce titre, des formations « Gestes et postures » ont été réalisées par Mme Béatrice HENNOTE, Formatrice Référent Santé et Sécurité au travail et Animatrice Prévention, en mai dernier dans les EHPAD, qui comptabilisent le plus grand nombre d'accidents en lien avec la manutention. Ces actions de formation, qui ont pour but de former et de sensibiliser les professionnels, notamment à l'utilisation pratique des aides techniques, seront proposées au dernier trimestre 2023 avec 4 dates dans le médico-social et sanitaire et 2 dates pour le secteur administratif (Cf. NI 23.191).

Il convient de noter une augmentation des déclarations en lien avec des faits de violence, notamment au sein des Foyers éducatifs du pôle social. Les salariés semblent sensibilisés à cette question et n'hésitent plus à déclarer des faits de violence alors qu'ils sont sans conséquences physiques.

### **3. Suite du droit d'alerte sur le foyer du Pont Neuf et mesures de préventions**

Lors de la dernière CSSCT, il avait été décidé qu'une prise de renseignements auprès d'associations locales devait être effectuée afin d'envisager la possibilité d'organiser une sensibilisation des salariés aux questions d'addiction.

M. MONFORT, élu CGT, demande s'il ne serait pas envisageable d'utiliser les ressources en interne, via le SMR Addictologie. Les élus de la CSSCT souhaiteraient pouvoir en discuter avec des professionnels notamment avec le Dr MAPTUE au cours d'une réunion.

La problématique serait de définir comment protéger les salariés qui n'osent pas parler lorsqu'ils pensent repérer une situation d'addiction.

Ce point sera abordé à l'occasion d'une nouvelle CSSCT.

### **4. Retour sur les audits SMR Neurologie et SMR Polyvalent**

Mme VELLY indique que les conclusions du cabinet Adopale ont été reçues et les propositions sont en cours d'études. Un retour sera réalisé sur le CSE du mois d'octobre.

### **5. Point sur les difficultés de prise en charge de patients au profil psychiatrique au SMR Polyvalent du site de Ty Yann**

Les élus CGT évoquent une augmentation de la charge de travail en SMR polyvalent suite à l'admission de patients avec des profils psychiatriques pour lesquels ont été constatés des propos inadaptés et parfois même des comportements violents.

M. JEGO, Responsable du site de Ty Yann, rappelle que l'objectif d'un établissement de santé, est de soigner et accueillir les patients qui ont des pathologies et certains d'entre eux peuvent avoir des problématiques psychiatriques.

M. JEGO ajoute qu'un travail va être effectué pour revoir la procédure d'accueil des patients. L'admission des patients se fait via un logiciel informatique avec des items renseignés par l'établissement adresseur. Il

arrive parfois que le dossier médical reçu de l'établissement adresseur, ne précise pas l'ensemble des pathologies des patients et qu'il y ait des différences entre le dossier et les faits réels.

M. MONFORT précise qu'il ont constaté une recrudescence importante des patients avec un profil psychiatrique, les professionnels ont parlé de « virage », laissant à penser qu'il y a une volonté de la part de la Direction d'aller vers ce profil de patients accueillis.

M. JEGO réponds qu'il n'y a aucune volonté de la Direction de prendre spécifiquement ce type de patient en charge au SMR Polyvalent du site de Ty Yann. Les personnes accueillies sont malades, et il faut prendre en compte leur pathologie pour les soigner, ce ne sont dans la grande majorité des cas, pas des comportements volontaires de leurs parts.

M. JEGO aurait souhaité avoir des faits précis pour apporter des réponses, il n'a pas retrouvé de FSEI ou d'accident du travail reprenant le terme d'attouchement évoqué en séance.

M. MONFORT propose de faire une inspection au SMR Polyvalent à ce sujet. Cette demande devra passer pour avis en CSE.

Les élus rappellent que l'employeur a une obligation de sécurité et ils souhaiteraient qu'un protocole soit mis en place.

A noter que des formations « Faire face à l'agressivité » vont avoir lieu sur le site de Perharidy début 2024, et que les professionnels intéressés pourront s'inscrire, y compris les professionnels non soignants comme les ASH. La formation pourrait donner des bases aux professionnels pour réagir face à ce type d'incident.

## **6. Insultes sexuelles de certains patients sur des salariés au SMR Neurologie**

Mme STEPHAN, élue CGT, indique que cet été il y a eu beaucoup de très jeunes professionnelles qui ont parfois pu être exposées à des situations difficiles à gérer au sein du SMR Neurologie. Une jeune étudiante en médecine a notamment été exposée à un patient qui a tenu des propos à caractère sexuels et l'a tout de suite rapportée à la cadre du service. Mme STEPHAN ajoute qu'il serait bien que des temps soient ouverts aux professionnels pour débriefer ou pour parler de ces situations.

Les élus demandent s'il peut y avoir l'intervention d'une psychologue salariée de la Fondation, à destination des salariés lorsque la prise en charge est trop lourde.

Mme MARREC indique que sur des situations de crise cela est déjà arrivé et l'encadrement est sensibilisé à ces questions.

Mme VELLY rappelle que la Fondation ILDYS propose une assistance psychologique appelée Prévia qui donne la possibilité de contacter un(e) psychologue 24/24 et 7j/7.

M. MONFORT rappelle que deux référents harcèlement sont désignés au sein de la Fondation, Mme OLAYA, Responsable de Département RH et lui-même.

Il est important de rappeler que les professionnels confrontés à ce type d'évènement, doivent le signaler que ce soit au cadre du service, à des collègues ou à un référent harcèlement.

## **7. Mesures de prévention en cas de forte chaleur au sein de l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen**

Mme VELLY indique que les températures de certaines chambres peuvent en effet être élevées, même en hiver, notamment en fonction du secteur géographique de la chambre du résident.

Plusieurs mesures sont donc prises en cas de forte chaleur :

- Fermer les volets et les vitres en journée,
- Ouvrir légèrement les volets et les vitres la nuit,
- 20 ventilateurs sont à disposition pour rafraîchir les résidents,
- Mesure d'hydratation des résidents et spray pour humidifier le visage,
- Au niveau des offices de restauration dans les services : ventilateurs et brise soleil,
- Unité GLENAN, l'office de restauration est équipé d'un vitrage qui absorbe 70% des rayons UV (cela limite fortement l'entrée de la chaleur),
- La salle à manger du rez-de-chaussée de l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen est équipée d'une climatisation, elle est fermée en cas de forte chaleur pour actionner la climatisation,
- A l'EHPAD de Saint Jacques : si forte chaleur, possibilité d'aller chercher les résidents pour les accompagner sur Lannouchen dans la salle à manger qui est équipée.

Mme STEPHAN demande s'il serait possible d'avoir des tenus d'été car dans certaines chambres, les températures en été peuvent être élevées.

Il convient de noter que le département du Finistère a été épargné par les fortes chaleurs en été 2023 et la situation a pu être maîtrisée.

## **8. Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT**

- a. Sécurisation du site de Ty Yann la nuit : demande de mise en place d'un éclairage avec détection de mouvement.

Les élus précisent que les professionnels travaillant au sein du site de Ty Yann peuvent être vus de l'extérieur mais ne peuvent pas voir l'extérieur et notamment si quelqu'un est sur le parking.

M. MORIN, responsable des services techniques, prend en compte la demande et étudiera ce qu'il sera possible de faire.

- b. Porte coupe-feu bloquée par une calle sur le site de Saint Luc

M. MORIN a réalisé une visite du service. Il a constaté que des systèmes dysfonctionnent ou que des cales ont été mises de façon volontaire pour bloquer les portes. Il précise que des corrections ont été apportées.

Les autres points mis à l'ordre du jour, ont été ajoutés au tableau de suivi des travaux pour suivi : Suivi des travaux cf. Annexe 1. Cela concerne notamment les points suivants :

- c. Mise en place d'un local adapté pour vider l'autolaveuse de la piscine sur le site de Perharidy.
- d. Sécurisation des archives au sein des services techniques du site de Perharidy
- e. Stockage du bois sur le site de Roscoff (difficultés avec la porte)

## **9. Point sur les situations de violence dans le secteur social**

Mme LARIDON, cheffe de service du Foyer de Plougastel et du Foyer de Kertatupage, indique que le service Repli du PFS a été sollicité pour répondre à une situation d'urgence pour un jeune garçon dont le profil ne répond pas à un accueil collectif.

L'admission a ensuite été actée pour le Foyer de Plougastel avec une demande de renfort éducatif. Un professionnel est donc embauché en plus pour intervenir auprès de cet enfant.

La prise en charge de ce garçon devrait aboutir vers la recherche d'un accueil séquentiel. C'est dans ce cadre-là qu'il a été accueilli à l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen par une équipe d'interiminaire et à la maison de Saint Luc.

Une attention particulière est donc portée à cette situation avec une recherche de solutions.

Pour assurer à l'enfant un accompagnement adapté, l'équipe mobile de la pédopsychiatrie va intervenir. Il a également un traitement prescrit qu'il doit prendre si besoin.

Une formation analyse de la pratique va également être organisée afin d'aider à étayer les pratiques vis-à-vis de cet enfant.

M. MONFORT signale que les foyers ne sont pas équipés pour cet enfant et que nous ne sommes pas à l'abri d'un droit d'alerte.

Mme LARIDON précise qu'il y a des évolutions dans le médico-social et une problématique va être de définir quels moyens le département va donner aux MECS pour agir et répondre à ces évolutions.

Une autre situation concerne des intrusions sur le SAEA. Une déclaration d'évènement indésirable et un dépôt de plainte ont été réalisés. Il y a des travaux en ce moment dans la rue du SAEA, en conséquence une porte ne se ferme pas. L'intrusion était en lien avec l'accueil d'une jeune, qui n'a pas respecté le règlement qui prévoit de ne pas inviter des personnes de l'extérieur. Elle a été exclue.

Une autre situation concerne un père de famille au Foyer de Plougastel qui souhaite rendre visite à sa fille et profère des menaces. Une salariée a notamment reçu des menaces de mort mais elle n'a pas voulu porter plainte.

Une formation va être organisée pour former les professionnels aux situations de violence (également appelée Kung Fu Penda).

#### **10. Point sur l'équipement de sécurité pour les services techniques notamment pour monter sur les toits.**

Le service technique dispose de plusieurs équipements pour intervenir sur les toits. Les bâtiments sont notamment équipés d'échelles à crinoline si nécessaire. Les services techniques disposent également de harnais pour intervenir en hauteur (2 harnais complémentaires vont être achetés pour équiper chaque secteur géographique).

A noter également que plusieurs salariés sont dotés du CACES nacelles et que deux personnes vont être formées pour compléter les compétences des équipes.

L'ensemble des salariés pouvant intervenir dans le cadre d'une astreinte a été formé à la posture à adopter.

#### **11. Demande de précisions en lien avec les travaux à venir sur le site de Perharidy : le transport des lits du SSR Nutritionnel et Respiratoire et du SMR Neurologie pour rejoindre le service de dialyse**

Un groupe de travail a été mis en place sur ce sujet par Madame GUEGUEN, Animatrice Prévention, regroupant l'ensemble des métiers impactés. La première réunion aura lieu le 26 septembre à 14h00.

Le groupe sera constitué des personnes suivantes :

- Elodie GUEGUEN
- Morgane MARREC
- Thérèse LE BRAS
- Marc MORIN
- Yvon CRENN
- Matthieu DOUCHAIN
- Sonia MHIBIK-MZO
- Jérémy NODE

Des agents de services seront également intégrés au groupe de travail.

#### **12. Procédure de signalement d'un salarié en cas de repérage d'électroménager est défectueux et dangereux**

Le salarié qui constate du matériel défectueux doit réaliser un bon de travaux ou le faire savoir à son responsable de service pour qu'il le transmette au service concerné.